
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 mars 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, Mairesse suppléante d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHANTAL ROSSI

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Alain Legault, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Étaient aussi présents :

M. Jacques Lapierre, Secrétaire d'arrondissement substitut
Un représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente-cinq (35)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance ouverte. Elle informe les citoyens qu'en l'honneur du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de Montréal-Nord soulignera cet événement, à compter de février 2017, par résolution du conseil d'arrondissement.

CA16 10 073

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2016, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA16 10 074

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire du 22 février 2016 à 10 h.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2016, à 19 h et de la séance extraordinaire du 22 février 2016 à 10 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 10 075

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1162577022

CA16 10 076

Adopter une résolution pour le renforcement du développement du logement social et communautaire à Montréal.

ATTENDU que l'arrondissement de Montréal-Nord manifeste les mêmes attentes en matière d'habitation et de logement social que la Ville de Montréal a énoncées dans le document intitulé « Un plan pour Montréal » le 2 septembre 2015 » :

- Reconnaissance de l'expertise développée sur le terrain en triplant les montants annuels à Montréal (de 8 M\$ à 24 M\$) pour le déploiement de mesures variées (ex. : lutte à l'itinérance, travail de rue, soutien social, habitation, etc.) ;
- Construction de nouvelles unités de logement, ainsi que l'entretien et la rénovation des unités existantes, rendue possible par un financement à la hauteur des besoins exprimés qui sont d'au moins 2,4 G\$ à l'échelle canadienne, soit 185 M\$ annuels pour Montréal.

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté lors du conseil municipal du 22 février 2016 par résolution CM16 0173, une déclaration sur le logement social et communautaire ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord, s'inspirant des attentes récemment manifestées par la Ville de Montréal en matière d'habitation et de logement social et, faisant sienne la recommandation du conseil municipal adoptée le 22 février 2016 dans la résolution CM16 0173, adopte la même déclaration que ce dernier :

Déclaration pour le renforcement du développement du logement social et communautaire à Montréal

ATTENDU que la Ville de Montréal mène des interventions vigoureuses en matière d'habitation pour assurer à ses citoyens un cadre résidentiel inclusif, sain et répondant à leurs besoins;

ATTENDU que ces interventions sur l'habitat ont des impacts structurants sur le territoire montréalais, où elles répondent à des enjeux démographiques, sociaux, économiques et urbanistiques, tels la revitalisation de quartiers, la consolidation durable du territoire, la lutte contre la pauvreté et l'itinérance, le maintien de la mixité sociale et la fidélisation des familles;

ATTENDU que malgré les efforts consentis en habitation par Montréal et ses partenaires communautaires, privés et institutionnels, de nombreux défis demeurent, au moment où la liste d'attente de l'OMHM compte presque 25 000 ménages, que le cadre bâti locatif - tant social que privé - est vieillissant, et que trop de besoins demeurent non comblés chez les familles nombreuses, les personnes vulnérables, les personnes avec des limitations de mobilité et plusieurs autres groupes de notre population;

ATTENDU que les interventions montréalaises en habitation ont historiquement été appuyées par des programmes d'habitation à frais partagés du gouvernement du Québec;

ATTENDU que Montréal rencontre des difficultés croissantes à aligner les exigences et normes des programmes québécois avec les spécificités de sa population et de son territoire;

ATTENDU que pour assumer pleinement son rôle et ses responsabilités de ville-centre de la région et de métropole du Québec, Montréal doit disposer d'un cadre financier et des outils nécessaires pour orienter et réaliser ses interventions sur l'habitat;

Il est résolu :

QUE soit demandé au gouvernement du Québec de mettre en œuvre un partenariat fort avec Montréal pour doter la métropole d'un cadre financier pluriannuel et d'une délégation de pouvoirs pour ses interventions en habitation, ce qui comprendra :

- *d'inscrire dans la « Loi sur Montréal métropole du Québec » des pouvoirs habilitants permettant de rendre obligatoire l'inclusion de logements abordables – dont des logements familiaux – et d'imposer des exigences en matière de typologie et de superficie des logements à développer;*
- *de réinvestir adéquatement dans le programme de développement de logements sociaux et communautaires AccèsLogis, avec un budget équivalant à 1250 unités par année, soit la demande historique de Montréal; et de réinvestir également dans le programme d'amélioration de l'habitat Rénovation-Québec;*
- *d'accorder à Montréal une pleine délégation de pouvoirs de gestion, dont un droit de dérogation aux normes de ces programmes et une reddition de comptes a posteriori, pour permettre à la métropole d'établir ses objectifs et priorités sur son territoire et de paramétrer ses interventions en fonction du contexte montréalais;*
- *de convenir avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) d'une entente-cadre pluriannuelle et d'un contrat de performance accordant à l'OMHM une plus grande autonomie de gestion de son parc de logements HLM et de logements abordables ainsi que dans son rôle de développeur de logements sociaux*
- *d'intensifier les investissements dans le programme « RAM » de rénovation et de régénération du parc de logements HLM;*
- *de dédier, outre les sommes requises pour les programmes AccèsLogis, Rénovation Québec et RAM, un fonds de 25 M\$ pour une intervention montréalaise complémentaire aux programmes nationaux et adaptée aux conditions de réalisation spécifiques à Montréal.*

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA16 10 077

Confirmer la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la terre 2016 » qui aura lieu le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30.

ATTENDU QUE le 19 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2016 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) ;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure ;

ATTENDU QU'en 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit confirmée la participation de l'arrondissement de Montréal-Nord à l'événement « Une heure pour la Terre 2016 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30 ;

QUE soient invités les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement ;

ET QUE soient encouragés les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Montréal-Nord en confirmant leur participation respective à l'événement.

Adopté à l'unanimité.

15.01 1162577013

CA16 10 078

Adjuger à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 166 032,89 \$ taxes incluses, un contrat pour la reconstruction de conduites d'égout unitaires et d'eau secondaires sur les avenues de Belleville et de Rome et autoriser une dépense de 3 341 532,89 \$.

Appel d'offres 960 / 16 soumissions

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 204 166,45 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, dans l'avenue de Belleville, du boulevard Industriel à la rue Fleury, et dans l'avenue de Rome, entre les rues Fleury et Sabrevois, dans le cadre d'un projet de reconstruction de conduites d'égouts unitaires et d'eau secondaires ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ET QUE soit recommandé au conseil municipal :

QUE soit autorisée une dépense de 3 137 366,44 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires, de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue de Belleville, entre le boulevard Industriel et la rue Fleury, et dans l'avenue de Rome, entre les rues Fleury et Sabrevois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

QUE soit adjugé à Construction G-NESIS inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 166 032,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 960 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense totale de 3 341 532,89 \$ est assumée à environ 6,11% par l'arrondissement de Montréal-Nord et à environ 93,89% par la Ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164383001

CA16 10 079

Adjuger à Beaudoin Hurens inc., au montant de 494 001,59 \$, taxes incluses, un contrat-cadre de services professionnels en ingénierie pour divers travaux d'infrastructure, pour une période maximale de 24 mois, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cette firme.

Appel d'offres 973 / 3 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à Beaudoin Hurens inc., au montant de 494 001,59, taxes incluses, le contrat-cadre 973 de services professionnels en ingénierie pour divers travaux d'infrastructure, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Beaudoin Hurens inc. ;

ET QUE ces dépenses soient imputées à même le budget de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1165050001

CA16 10 080

Adjuger à Boisvert Isuzu, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 217 311,94 \$, taxes incluses, assumé par la ville centre, un contrat pour la fourniture et l'installation de deux (2) camions à bennes basculantes avec équipements et accessoires sur châssis de camion Isuzu 2016.

Appel d'offres 15-14841 / 4 soumissions

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adjugé à Boisvert Isuzu, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 217 311,94 \$, taxes incluses, assumé par la ville centre, le contrat 15-14841 pour la fourniture et l'installation de deux (2) camions à bennes basculantes avec équipements et accessoires sur châssis de camion Isuzu 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1163301008

CA16 10 081

Octroyer à Médias Transcontinental, au montant de 104 037,40 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'achat hebdomadaire d'une demi-page pour informer les résidents de Montréal-Nord et d'espaces pour les avis publics publiés dans Le Guide de Montréal-Nord, pour la période du 5 janvier au 31 décembre 2016, conformément à l'offre de service soumise par cette firme le 25 janvier 2016 .

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit octroyé à Médias Transcontinental, au montant de 104 037,40 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour l'achat hebdomadaire d'une demi-page et d'espaces publicitaire supplémentaires pour informer les résidents de Montréal-Nord ainsi que d'espaces pour les avis publics publiés dans Le Guide de Montréal-Nord, pour la période du 5 janvier au 31 décembre 2016, conformément à l'offre de service de cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1166085001

CA16 10 082

Octroyer à Postes Canada, au montant de 49 280,87 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour la distribution de l'InfoNord et de dépliants et feuillets aux résidents de l'arrondissement au cours de l'année 2016.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit octroyé à Postes Canada, au montant de 49 280,87\$, taxes incluses, un contrat de gré à gré pour la distribution de l'InfoNord et de dépliants et feuillets aux résidents de l'arrondissement au cours de l'année 2016. ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1166085002

CA16 10 083

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - SPVM et l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'embauche de deux cadets policiers en vélo, pour une période de douze semaines, soit du 30 mai au 21 août 2016, dans le cadre du programme de prévention locale et autoriser une dépense inhérente de 20 395,20 \$.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - SPVM et l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'embauche de deux cadets policiers, pour une période de douze semaines, soit du 30 mai au 21 août 2016, dans le cadre du programme de prévention locale ;

QUE soit autorisée une dépense inhérente de 20 395,20 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1165922002

CA16 10 084

Approuver le projet d'addenda modifiant le contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Convergence pour la production d'un bilan de mi-parcours de l'actuel plan stratégique de l'arrondissement de Montréal-Nord 2010-2015-2020 et autoriser une dépense additionnelle de 18 683,61 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 44 265,38 \$ à 62 948,99 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant le contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Convercité pour la production d'un bilan de mi-parcours de l'actuel plan stratégique de l'arrondissement de Montréal-Nord 2010-2015-2020 et la réactualisation du plan stratégique sur une nouvelle période de dix ans, soit la période 2015-2020- 2025 (CA15 10 277) ;

QUE soit autorisée à cette fin une dépense additionnelle de 18 683,61 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 44 265,38 \$ à 62 948,99 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 NTA1150630006

CA16 10 085

Accorder une contribution financière de 80 000 \$ à Programme horizon jeunesse dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS/Ville 2016-2017) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 80 000 \$ à Programme horizon jeunesse pour le projet « Espace jeunesse de l'ouest » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MTESS/Ville 2016-2017) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164988002

CA16 10 086

Accorder une contribution financière de 57 700 \$ à Programme horizon jeunesse pour l'animation d'un camp de jour estival à l'été 2016 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 57 700 \$ à Programme horizon jeunesse pour l'animation d'un camp de jour estival à l'été 2016 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1164988003

CA16 10 087

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. pour un projet spécial Gala « Les Bravos! », qui s'est déroulé le 11 février 2016 au restaurant Costa del Mare.

**Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour son projet spécial « Gala les Bravos » qui s'est déroulé le 11 février 2016 au restaurant Costa del Mare ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1166145004

CA16 10 088

Accorder une contribution financière de 400 \$ au Club de karaté François Persico afin de supporter 3 jeunes athlètes nord-montréalais qui se rendront au Championnat canadien de karaté à Vancouver et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club de karaté François Persico pour supporter trois jeunes du club qui ont été au Championnat canadien de karaté à Vancouver et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1160630004

CA16 10 089

Accorder une contribution financière de 350 \$ à Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord pour la tenue d'un concert qui a eu lieu le samedi 16 janvier dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ à Harmonie Henri-Bourassa de Montréal-Nord pour la tenue d'un concert et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1160630008

CA16 10 090

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité Zip Jacques-Cartier pour la tenue de l'activité « Pêche en herbe » qui a eu lieu le 6 février 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Comité Zip Jacques-Cartier pour le projet « Pêche en herbe » et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1160630003

CA16 10 091

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Club de l'âge d'or St-Antoine-Marie-Claret et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'âge d'or St-Antoine-Marie-Claret et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1160630010

CA16 10 092

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Entre-Parents de Montréal-Nord dans le cadre de la tenue d'un gala soulignant le 30^{ème} anniversaire de leur existence, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Entre-Parents de Montréal-Nord dans le cadre de la tenue d'un gala soulignant leur 30^{ème} anniversaire, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1160630007

CA16 10 093

Approuver deux projets d'ententes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Maison de l'enfance Nany pour l'encadrement du service de garde offert par l'organisme lors des camps de jour et pour établir les procédures de perception des tarifs d'inscription demandés pour ce service.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Maison de l'enfance Nany pour l'encadrement du service de garde offert par l'organisme lors des camps de jour de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1163384001

CA16 10 094

Approuver deux projets d'ententes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Maison de l'enfance Nany pour l'encadrement du service de garde offert par l'organisme lors des camps de jour et pour établir les procédures de perception des tarifs d'inscription demandés pour ce service.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Maison de l'enfance Nany afin de régir les procédures de perception des tarifs d'inscription demandés pour ce service.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1163384001

CA16 10 095

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 janvier 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630005

CA16 10 096

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630006

CA16 10 097

Autoriser une dépense d'un montant maximal de 68 985 \$, taxes incluses, auprès de Groupe TNT inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux faits en régie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense au montant maximal de 68 985 \$, taxes incluses, auprès de Groupe TNT inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux faits en régie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CM15 1343) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163301006

CA16 10 098

Autoriser une dépense de 58 400,58 \$, taxes incluses, auprès de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition d'un camion F-350 à 4 roues motrices et cabine simple, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 58 400,58 \$, taxes incluses, auprès de Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition d'un camion F-350 à 4 roues motrices et cabine simple, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG15 0029) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1163301007

CA16 10 099

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre du conseil de la ville d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour l'année 2016, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1163301009

CA16 10 100

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période de mars 2016 à février 2019, aux organismes Maison des jeunes l'Ouverture, Entre Parents de Montréal-Nord, Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, Conseil particulier Lacordaire de la Société Saint-Vincent-de-Paul et Fondation de la Visite à titre de partenaires de mission partagée, ainsi qu'à la Société Culture Traditions Québécoises de Montréal-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

**Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec un organisme)**

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de mars 2016 au mois de février 2019, aux organismes Maison de jeunes l'Ouverture, Entre Parents de Montréal-Nord, Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, Conseil particulier Lacordaire de la Société Saint-Vincent-de-Paul et Fondation de la Visite à titre de partenaires de mission partagée, ainsi qu'à la Société Culture Traditions Québécoises de Montréal-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1166145003

CA16 10 101

Adopter le Règlement RGCA02-10-0005-3 modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA02-10-0005-3 modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 sur le Comité consultatif d'urbanisme a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA02-10-0005-3 modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1162577003

CA16 10 102

Adopter le Règlement RGCA06-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA06-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions afin de fixer une rémunération pour le maire suppléant, autrement non rémunéré, dans l'unique situation où le poste de maire est vacant.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA06-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA06-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA06-10-0011-2 modifiant le Règlement RGCA06-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions afin de fixer une rémunération pour le maire suppléant.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1162577011

CA16 10 103

Adopter le projet de Règlement R.R.1562.027 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement R.R. 1562.027 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1157040001

CA16 10 104

Adopter le projet de Règlement 1563-8 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement 1563-8 pour amender le Règlement 1563 sur le lotissement en modifiant diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1157040002

CA16 10 105

Adopter le projet de Règlement RGCA09-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA09-10-0006-6 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1157040003

CA16 10 106

Adopter le projet de Règlement RGCA11-10-0007-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA11-10-0007-6 modifiant le Règlement RCGA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1157040004

CA16 10 107

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 24 février 2016, à 18 h 45 et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-02-1 visant à modifier la résolution PP-02 relative à la construction d'un projet résidentiel (10 bâtiments) situé sur la rue de Mont-Joli et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 24 février 2016, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-02-1 modifiant la résolution PP-02 (CA11 10 345) afin d'autoriser 146 unités de condominiums au lieu de 144 et d'autoriser des cases de stationnement en dérogeant aux articles 110.1 et 110.2 du Règlement de zonage refondu 1562. Ainsi :

POUR LE BÂTIMENT

- Déroger à la grille des usages et des normes R34-269 et autoriser un usage résidentiel de classe J d'un maximum de 14 unités résidentielles pour les bâtiments H et J.

POUR LE STATIONNEMENT

- Déroger à l'article 110.2 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser l'aménagement de 7 cases de stationnement pour les bâtiments H et J ;
- Déroger à l'article 110.1 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser l'aménagement de cases de stationnement extérieures ayant une largeur de 2,59 m, au lieu de 2,75 m, pour les bâtiments H et J.

Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1114810006

CA16 10 108

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge arrière de 1,57 m plutôt que 4,5 m et une superficie de la cour arrière à 8% de la dimension du terrain au lieu de 25% pour le 12044, avenue Éthier. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge arrière de 1,57 m plutôt que 4,5 m et une superficie de la cour arrière à 8% de la dimension du terrain au lieu de 25% ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 845 644 du cadastre du Québec, soit le 12044, avenue Éthier.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1162577019

CA16 10 109

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre que la superficie de l'étage supérieur soit à 74% de la superficie de l'étage inférieur plutôt que 80% tel qu'exigé et un revêtement en clin de bois (pin) pour le 5080, boulevard Gouin. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, que la superficie de l'étage supérieur soit à 74% de la superficie de l'étage inférieur plutôt que 80% tel qu'exigé et un revêtement en clin de bois (pin), le tout conditionnel à l'approbation du PIIA ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 301 493 du cadastre du Québec, soit le 5080, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1162577020

CA16 10 110

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre que la façade du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique pour le 12055, avenue Henrietta. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit permise, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, que la façade du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique, le tout conditionnel à l'approbation du PIIA ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 845 647 du cadastre du Québec, soit le 12055, avenue Henrietta.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1162577021

CA16 10 111

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre de modifier un PIIA déjà approuvé en ce qui concerne le remplacement des portes et des volets pour le 5101, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient acceptées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, les modifications demandées soit l'installation de portes en acier peintes en brun et que les volets soient conservés et peints de la même couleur que les portes ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 301 621 du cadastre du Québec, soit le 5101, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1152577075

CA16 10 112

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction de deux duplex jumelés tri-familiaux avec logement au sous-sol pour le 10369, avenue de Belleville, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient acceptées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction de deux duplex jumelés tri-familiaux avec logement au sous-sol, le tout en conformité avec les plans préparés par VS Consultant datés du 23 février 2016 et conditionnel au dépôt d'une garantie financière d'exécution de 3 % de la valeur du projet ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 636 du cadastre du Québec, soit le 10369, avenue de Belleville.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1162577015

CA16 10 113

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la division du lot existant en deux lots distincts pour le 4217, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale la création d'un nouveau lot, le tout en conformité avec les plans préparés par Réjean Archambault, arpenteur-géomètre sous le numéro 59081 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1162577016

CA16 10 114

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison centenaire pour le 5080, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accepté, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment, le tout en conformité avec les plans préparés par Clade Marin datés de janvier 2016 et conditionnel à l'acceptation des dérogations mineures ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 301 493 du cadastre du Québec, soit le 5080, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1162577017

CA16 10 115

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'une unifamiliale pour le 12055, avenue Henrietta, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit acceptée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'une maison unifamiliale, le tout en conformité avec les plans préparés par Évolution Architecture inc datés du 22 septembre 2015 et conditionnel à l'acceptation de la dérogation mineure ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 647 du cadastre du Québec, soit le 12055, avenue Henrietta.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1162577018

CA16 10 116

Nommer M. Gilbert Bédard à titre de directeur à la Direction des travaux publics.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommé M. Gilbert Bédard, matricule 120522000, à titre de directeur de la Direction des travaux publics (Emploi : 103490 – Poste : 30054), groupe de traitement FM10 cadre, à compter du 28 mars 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1165190003

CA16 10 117

Nommer Mme Danièle Renaud à titre d'assistante aux événements culturels à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six mois à compter du 21 mars 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Danièle Renaud, matricule: 669296000, à titre d'assistante aux événements culturels à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 721000 – Poste : 65202), groupe de traitement 10, en période d'essai de six mois à compter du 21 mars 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1165922001

CA16 10 118

Prolonger temporairement le poste de contremaître - électricité ainsi que M. Jocelyn Boisvert à ce poste, cadre contractuel à la Direction des travaux publics, pour une période maximale au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit prolongé le poste temporaire de contremaître - électricité (Emploi: 202230 - Poste: 60635), groupe de traitement FM05, pour une période maximale jusqu'au 31 décembre 2016 ;

QUE soit prolongé par un nouveau contrat de travail M. Jocelyn Boisvert à titre de contremaître - électricité, cadre contractuel à la Direction des travaux publics, pour une période maximale jusqu'au 31 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 NTA1140221015

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 40, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Louis Langevin

Réalisation de différents projets par l'arrondissement – Impact sur les taxes et diffusion de l'information

Mme Norma Dasilma

Circulation automobile sur le boulevard Gouin – Impacts sur le stationnement et sur la sécurité des cyclistes

Mme Maria Casale

Ajout de jeux pour les enfants de catégorie 0-5 ans au parc Pilon et pose de clôtures
Circulation de jeunes enfants dans la ruelle

M. Marc-Aser Desève

Circulation de véhicules lourds sur le boulevard Gouin lors d'opérations d'enlèvement de la neige
Opérations de déneigement – Juridiction, fréquence et début des opérations

M. Marc Vaïs

Horaire des collectes de déchets
Revalorisation des objets encombrants
Déneigement des rues

M. Claude Lord

Incitatifs pour réduire la circulation automobile sur certaines artères (boulevards Pie IX et Saint-Michel)
Interdiction d'installer des démarreurs à distance
Campagne de sensibilisation pour éliminer les verres en styromousse

Mme Julie Sigouin

Activités de cinéma en plein air dans les parcs

M. Pasquale Filosa

Libellé de l'article 40.12 à l'ordre du jour
Travaux à venir sur la rue Belleville

M. Féquière Georges

Retrait de certaines photographies de la salle du conseil
Voies de circulation à un seul trottoir

Mme Lokmane Hanane

Construction d'une ruelle verte près de la rue Monselet

À 20 h 28, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance levée.

Chantal Rossi
Mairesse suppléante d'arrondissement

Jacques Lapierre
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2016.